Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260319-B_DEL_2026_069-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260319-B_DEL_2026_069-DE

N° B_DEL_2026_069

Objet **Emploi**

Association We Ker - Cotisation 2026

L'association We Ker, créée en 2018, est issue du regroupement de la Mission Locale du bassin d'emploi de Rennes et de la MEIF (Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle).

L'association We KERE est chargée de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire. Elle exerce une mission de service public de proximité, définie dans le cadre de la Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Monsieur le Président expose l'appel à cotisation 2026 présentée par l'association d'un montant de 68 244,80 € (1,70 € X 40 144 habitants).
Pour rappel, le montant de la cotisation 2025 était de 67 515,50 €.

Monsieur le Président propose :
- de valider la cotisation d'adhésion 2026 d'un montant de 68 244,80 €,
- de préciser que le versement se fera en une seule fois
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Vu les statuts de l'association We Ker dont la siège social est situé 7 rue de la Parcheminerie à Rennes (35 102)

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la cotisation 2026 à l'association We Ker (Mission Locale pour l'Emploi), d'un montant de 68 244,80 €.

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 19/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

